

# Règlement STAGES Et Si La Musique asbl



Par votre inscription ou celle de votre enfant, vous vous engagez à respecter les conditions de notre règlement détaillé ci-dessous

## 1. Informations pratiques :

### Nos horaires :

- Le stage n° ... - ..... (NOM du stage) débutera le ..... et se terminera le .....
- Les activités commenceront à 9h et se termineront à 16h. Les participants arriveront 5 à 10 minutes avant le début des activités.
- Une garderie sera proposée gratuitement de 8h à 9h et de 16h à 17h.

### Participation :

- L'engagement au stage impliquera une participation à l'ensemble des journées d'activités.
- En cas de maladie ou d'incapacité à suivre une journée de stage, vous contacterez le coordinateur stage :

**Christophe GRAVIER**  
**0477/605.928**

### Repas, collations et boissons:

- Un pique-nique (dans une boîte à tartine) et une boisson (idéalement de l'eau dans une gourde) seront emportés. Deux collations pourront aussi être prévues et placées dans la boîte la tartine. Dans un souci d'écologie, évitons autant que possible l'emballage des produits.

### Tenue et matériel :

- Une tenue décontractée et de style correct sera prévue pour les activités artistiques et sportives.
- Et Si La Musique asbl déclinera toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets de valeur.
- Les smartphones, tablettes, jeux média ne seront pas autorisés, excepté si les animateurs les demandent pour des activités média ou si leur importance était justifiée au coordinateur par un parent. Les objets seraient alors confiés aux animateurs en début de journée et récupérés avant le retour.
- Un tablier ou un vieux pull, une vieille chemise seront à prévoir pour les activités artistiques. Notre centre décline toute responsabilité en cas de taches sur les vêtements.

- Des précisions quant au matériel et à la tenue demandée pourront être communiquées à l'initiative des animatrices.

### Groupes d'âges :

- Les participants sont répartis en fonction de leurs âges.
- En cas de problème, nous agissons au cas par cas, dans la mesure du possible.

→ Ce stage compte ... groupes : les ... - ... ans et  
les ... - ... ans

### 2. Informations santé :

- Toutes les allergies et les problèmes de santé seront renseignés sur la fiche d'inscription du participant.
- Lorsqu' un enfant mineur est malade en cours de journée, le coordinateur téléphone aux parents pour qu'on vienne le rechercher.
- Aucun médicament ne sera administré aux participants lors des stages. Toutefois, les animateurs pourraient apporter certains soins spécifiques, en fonction de vos consignes et uniquement avec un mot signé de votre part.

### 3. Sécurité et retour :

- Aucun objet dangereux, pouvant blesser ne sera autorisé sur le site.
- Nous vous demanderons d'être vigilant pour accompagner votre enfant jusqu'à votre véhicule car la circulation sur la route principale est importante. Quelques places de parking se trouvent sur la cour devant l'entrepôt ; sur la route ; au parking de la Trêve un peu plus haut (parfois accessible) et à la place de la Bastognette se trouvant avant la côte, à 5 min à pied de notre centre.
- A la fin de la journée, l'enfant âgé de moins de 12 ans sera récupéré par un de ses parents. A partir de 12 ans ou en fonction de votre souhait, il sera possible que l'enfant retourne seul avec une autorisation écrite de votre part.
- Et Si La Musique décline toute responsabilité sur le chemin du retour.

### 4. Comportements :

- Chaque participant devra avoir un comportement respectueux envers toutes les personnes qu'il rencontrera (animateurs, autres participants du groupe, du stage, responsables du stage, personnel d'entretien...)
- En cas de problème de discipline,
  - 1) les animateurs préviendront les parents.
  - 2) le coordinateur pourra également informer et agir.
  - 3) une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée, si le coordinateur et la direction le jugent nécessaire. Un remboursement d'un montant de 50% par jour de stage serait alors reversé.

## 5. Droit à l'image :

- Des photos et vidéos des activités pourront être prises par les membres du personnel Et Si La Musique. Leur publication pourra se faire sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux, en fin de stage ou encore à l'occasion de toute autre manifestation. Nous veillons à ce que celles-ci soient appropriées et respectueuses de l'image de chacun.

## 6. Payement et annulations :

### Payement :

- Par ce document, nous confirmons que le stage aura lieu car il compte un nombre suffisant de participants.
- Nous vous demandons de verser le montant de ...€ sur compte Et Si La Musique **BE45 7320 5211 2289** et d'indiquer *en communication* : le **NOM et prénom du participant + stage n° ... pour le ... / ... /... au plus tard.**
- Si le montant n'était pas versé pour cette date, le secrétariat procéderait à l'inscription d'autres participants présents sur sa liste d'attente.

### Annulations :

- En cas d'annulation indépendante de la part de notre asbl (COVID ou autre décision ministérielle), un remboursement de 80% du tarif du stage vous serait restitué. Les 20% restant servirait à couvrir nos frais de fonctionnement.
- En cas de désistement pour un stage complet, couvert par un certificat médical, nous rembourserons 80 % de la somme payée à l'inscription (ceci sous forme d'un bon à valoir pour un autre stage). Nous garderons un forfait de 20 % pour couvrir nos frais de fonctionnement.
- En cas de désistement pour un stage complet, sans certificat médical, durant la période précédant d' 1 mois le début du stage, nous rembourserions 50 % de la somme payée à l'inscription (ceci sous forme d'un bon à valoir pour un autre stage). Ce pourcentage important s'explique par le fait qu'il est souvent difficile de compléter le stage à ce moment tardif de l'année.
- Aucun remboursement ne sera effectué lorsqu' un enfant est malade un ou plusieurs jours en cours de stage.

## 7. Respect du matériel :

- En cas de non-respect du matériel appartenant à l'asbl ou à toute autre personne, les dommages commis seront payables. Une facture ou un ticket sera alors présenté(e) pour preuve du nouvel achat ou de la réparation effectuée.

## **8. Attestation mutuelle :**

- Pour obtenir votre attestation mutuelle complétée par notre secrétariat, déposez le document pré-rempli dans la boîte aux lettres blanche, pour le MARDI [REDACTED], au plus-tard.

Attention, nous compléterons cette attestation **UNIQUEMENT** pour les enfants ayant réalisé un stage complet. Les attestations seront remises le dernier jour du stage.

## **9. Assurance :**

- Notre asbl couvre les accidents qui auraient lieu dans le cadre des horaires de ce stage. Il est toutefois possible de souscrire une assurance complémentaire si vous ne trouviez pas la couverture suffisante.